



Regroupement
des conseils régionaux
de l'environnement



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Rivière des Mille Îles : Québec règle un problème technique, mais devra s'attaquer à la source

Laval, le 22 juin 2010 - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) et le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval saluent la décision de Québec de réagir au très faible niveau d'eau actuel dans le bassin de la rivière des Mille Îles. Il s'agit d'un contexte d'urgence qui mérite une intervention pour protéger la santé, la sécurité de la population et les écosystèmes concernés.

Le RNCREQ espère d'ailleurs que la situation sera l'occasion d'une prise de conscience collective quant à l'impact du mauvais développement et de la surconsommation d'eau non seulement sur l'environnement, mais dans ce cas bien précis, sur les populations qui en dépendent. Devant cette situation de crise, qui pourrait se manifester par des problématiques semblables de pénurie ailleurs cet été, Québec doit mettre en œuvre une stratégie globale et intégrée pour régler les problèmes à la source. « Il faut éviter de penser qu'on pourra tout résoudre par des mesures d'ingénieries et de contrôle de l'écoulement des eaux telles que présentées aujourd'hui. Ce sont des solutions ponctuelles et spécifiques », souligne Guy Garand, directeur général du CRE de Laval.

En effet, alors que l'on pourrait pointer sans contredit les faibles précipitations de neige et de pluie pour expliquer le niveau actuel de la rivière, c'est aussi la pression induite sur la ressource eau, l'urbanisation et les choix d'aménagement du territoire qu'il faut questionner. Au cours des quarante dernières années, l'urbanisation a exercé de façon graduelle et irréversible une pression dans la périphérie immédiate de l'agglomération de Montréal. Cette pression s'est faite au détriment de la zone agricole et des milieux naturels, dont les superficies sont aujourd'hui grandement diminuées et toujours menacées.

C'est en outre par le prélèvement d'eau accru et l'artificialisation du territoire que la croissance de la densité urbaine dans le secteur a agi sur la perte de milieux humides et de terres agricoles, la perturbation des rives, la diminution du couvert végétal, sans compter les changements climatiques.

« C'est un problème qui dure depuis maintenant une décennie alors qu'un creux semblable a été observé en 2001 », ajoute le directeur du CRE de Laval. Depuis, il n'y a eu aucune modification aux cadres d'aménagement et de développement urbain dans le secteur.

Qui plus est, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec¹, les quatre MRC qui bordent la rivière (Laval, Deux-Montagnes, Thérèse de Blainville et Les Moulins) ont vu ensemble leur population croître de près de 100 000 personnes en huit ans (679 000 en 2001 contre 775 000 en 2009), soit une hausse d'environ 15 %.

Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ, exprime par ailleurs sa profonde déception du fait que ce soit le gouvernement du Québec, et donc l'ensemble des citoyens, qui devra assumer la facture de ces mesures d'urgence. « Les villes concernées sont responsables de l'aménagement de leur territoire et des différents développements. Elles doivent donc participer à la solution. Ce n'est pas au gouvernement seul de faire les frais de leur négligence. » À cet effet, soulignons l'initiative du maire de Québec, Régis Labeaume, dont la communauté vit un enjeu similaire avec le lac Saint-Charles. Le maire souhaite faire adopter une résolution pour imposer un moratoire de 150 jours sur le développement des bassins versants, le temps d'édicter de nouvelles règles.

Enfin, le RNCREQ invite le gouvernement du Québec à procéder à une réforme en profondeur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour contrecarrer une fois pour toutes le modèle d'aménagement urbain autodestructeur. Le développement urbain incontrôlé augmente l'ampleur des problèmes de sécheresse et nous démontre actuellement qu'il a des impacts coûteux sur le plan de la santé, des finances publiques et de l'environnement. « Nous sommes forcés de répondre par des solutions elles-mêmes hostiles pour la nature », conclut Guy Garand, directeur général du CRE de Laval.

-30-

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes. C'est une condition essentielle au développement durable.

Sources et informations :

Guy Garand
Directeur général du CRE de Laval
450 664-3503
guy.garand@credelaval.qc.ca

¹ Institut de la statistique du Québec. Estimation de la population des MRC et des territoires équivalents. En ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/mrc_total.htm